



ENTRE LA CLAY MON AGTIES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'on DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-QUATRE JUILLET, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juillet 2025

Les membres présents (9) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Guillaume PERISSE ;

Procuration (1) : Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Yvette GOLLIET ;

Absents (3) : Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, Séverine SAOS, André BOCHET-CADET ;

Monsieur Claude CHARBONNIER a été élu secrétaire de séance.

N°2025/052-24/07

Objet : SERVICE FORET – ONF Etat d'assiette en forêt des collectivités 2026

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Claude CHARBONNIER donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur NICOT, Directeur de l'Office National des Forêts Savoie Mont Blanc, concernant la proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Proposition d'état d'assiette pour la campagne 2026 :

coupe irrégulière parcelle Q proposition de suppression

coupe irrégulière parcelle R proposition de suppression

coupe irrégulière parcelle P (bois façonné) pour un volume de 88 m3

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le programme des coupes à désigner, supprimer ou reporter, la validation par la Commune du mode de destination et commercialisation et autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,

Sur proposition du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2026** présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- INFORME le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF (voir tableau ci-joint)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Catherine HAUETER

*Le secrétaire de séance
Claude CHARBONNIER*



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 29/07/2025
ET PUBLICATION LE 29/07/2025



Agence territoriale de Savoie Mont Blanc

Envoyé en préfecture le 29/07/2025
Reçu en préfecture le 29/07/2025
Publié le 29/07/2025
ID : 074-217400035-20250724-DEL2025052-DE

COMMUNE DE ALEX
Mme ou M. le Maire
Mairie Chef-Lieu
74290 ALEX

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026

Forêt de : **ALEX**

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation					
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
Q	IRR	268	2	2016	Supp.	PROJET DESSERTER CRPF							
P	IRR	88	1,1		2026	grouper avec la O (EA 2023)							
R	IRR	630	5,5	2016	Supp.	PROJET DESSERTER CRPF				<input checked="" type="checkbox"/>			

- (1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL2025052**
 Objet : **ONF ETAT ASSIETTE FORET 2026**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2025-07-24 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 8.8 - Environnement
 Identifiant unique : 074-217400035-20250724-DEL2025052-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250724-DEL2025052-DE-1-1_0.xml	text/xml	978 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.052 ONF ETAT ASSIETTE FORET 2026.pdf Nom métier :	application/pdf	91.9 Ko
99_DE-074-217400035-20250724-DEL2025052-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération) Nom original : EA2026_programme.pdf Nom métier :	application/pdf	116.9 Ko
99_DE-074-217400035-20250724-DEL2025052-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 juillet 2025 à 16h29min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 juillet 2025 à 17h15min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 juillet 2025 à 17h15min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 juillet 2025 à 17h27min27s	Reçu par le MI le 2025-07-29